



MAIRIE de BELLOT

Le 13 mai 2015

☎ Mairie : 01.64.04.81.98
☎ Secrétariat : 01.64.04.39.99
☎ : 01.64.04.80.63
✉: mairiebellot@orange.fr
NS/

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2015

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2015

Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire
Mme Sandrine LETOLLE – M. Roger DARDART – M. Jean ROUBION, Adjoint
MM. Luis Filipe DE MELO VIEIRA – Frédéric DUGUET - Patrick SUDRES - Mmes Muguette AUBISSE – Gabrielle MAILLARD – Sylvie DJOUADI - Christine MOREAUX

Absents excusés + pouvoirs :

M Jean-Pierre LEGENDRE ayant donné pouvoir à Mme Gabrielle MAILLARD
M. Etienne NORMIER ayant donné pouvoir à M. Jean ROUBION
M. Marc PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Luis Filipe DE MELO VIEIRA

Absente :

Mme Céline BEMELMANS

COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Nomination secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Sandrine LETOLLE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour. Point N°10.

1/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBM (Délibération 24-2015)

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire du 15 janvier dernier qui approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie des Morin pour le paragraphe compétence optionnelle :

- Création ou aménagement et entretien des voiries des zones d'activités communautaires « les voiries d'accès aux espaces sportifs et culturels et l'étude, la réhabilitation, la création d'un pont desservant l'accès à l'usine Arjo Wiggings sur la VC n°56 Rue de la papeterie d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE SECRETARIAT (Délibération 25-2015)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 9-2015 du Comité Syndical portant modification des articles des statuts.

Le Conseil Municipal approuve (**par 13 abstentions et 1 voix pour**) la modification suivante :
Le Conseil Municipal émet une réserve sur le fait que les dossiers soient traités de la même façon pour l'ensemble des communes, adhérentes ou non au syndicat.

Ajout d'un article :

ARTICLE 17 : Création d'un service instructeur des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les communes non adhérentes peuvent confier l'instruction de leurs autorisations et des actes d'urbanisme au syndicat des secrétariats vpm sans en être membre, à travers l'établissement d'une convention bilatérale de prestation de services, en application de l'article R423-15 du code de l'urbanisme.

3/ TERRAIN COMMUNAUX (Délibération 26-2015)

Le Maire donne lecture d'une lettre d'une administrée qui souhaite faire l'acquisition du lavoir de Retourneloup. Le Conseil Municipal refuse la vente à l'unanimité et demande au Maire l'intervention d'un huissier afin de constater l'état de ce lavoir.

Un autre administré souhaite effectuer un échange de terrain avec la commune, cette demande est acceptée à l'unanimité.

4/ TAXE ASSAINISSEMENT 2015 (Délibération 27-2015)

Le Conseil Municipal décide du montant de la part Communale de la Taxe d'assainissement :

- Prime fixe : 3.20€
- Part variable : 0.70€

5/ ADHÉSION DE LA COMMUNE DE POMMEUSE AU SDESM (Délibération 28-2015)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Pommeuse au SDESM.

6/ TAXE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SDESM (Délibération 29-2015)

Le Maire donne lecture du courrier du SDESM au sujet de la redevance d'occupation du domaine public d'électricité. La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 197 euros.

Le Conseil Municipale accepte à l'unanimité.

7/ PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ (Délibération 30-2015)

Le maire donne lecture de deux courriers pour des demandes de participation aux frais de scolarité.

Le premier concerne une demande pour un enfant scolarisé en école privée, Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

Le second concerne une demande pour un enfant scolarisé en école spécialisée, Le conseil accepte à l'unanimité pour un montant de 530 euros.

8/ PLU (Délibération 31-2015)

Après présentation du projet du Plan Local d'Urbanisme de Bellot et la lecture du compte rendu de la concertation préalable, le Conseil Municipal à l'unanimité arrête le projet du PLU, pour son traitement par l'ensemble des administrations.

9/ RÉGIES (Délibération 32-2015)

Suite à la création de la régie pour la cantine et la garderie du mercredi, le Conseil Municipal décide des modalités suivantes :

- Tout mode de paiement
- Fond de caisse : 50 euros
- Montant maximum de l'encaisse : 2000 euros

10/. DÉCISIONS MODIFICATIVES(Délibération 33-2015)

Dépôt de garantie du copieur de l'école : retrait de 2000€ en fonctionnement (article 61523) pour rajout en investissement (article 275).

Travaux de voirie : Retrait de 1000€ sur l'opération 159 pour ajout à l'opération 157

Remboursement : Remboursement de la Commune de Villeneuve sur Bellot au sujet de la facture de la formation Caces.

Toutes les décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

11/ QUESTIONS DIVERSES

◆ REMERCIEMENTS: D'un administré pour le soutien de la Commune suite au décès de son père (ancien adjoint).

◆ INFO DETR : Le projet pour l'aire de jeux, le parcours de santé et la zone multisports n'est pas éligible aux subventions. Par contre le projet est retenu dans le cadre du contrat départemental.

◆ BILAN DU SATESE : La station d'épuration de Bellot fonctionne de façon satisfaisante (rejet conforme dans 97% des cas), capacité de traitement suffisante pour le nombre d'habitants reliés (414 personnes)

Malgré tout 2 dysfonctionnements : - Erreur de raccordement d'un certain nombre d'habitation
-Production de boue minorée de 50% (lié au type d'installation)

◆ ORGANISATION ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 : Le Maire rappelle qu'il est possible que la quatrième classe ferme (baisse des effectifs, demande de radiations....), et évoque la non responsabilité de la Mairie sur l'ouverture ou la fermeture de classe.
Les TAPS seront maintenus en l'état pour la rentrée 2015-2016.

◆ CONCOURS DES MAISONS ET DES VILLAGES FLEURIS :

Choix des espèces et variétés de plantes pour le fleurissement de Bellot en 2015.

Projet d'aménagement à l'angle de la rue du Tartre (plantation osiers et mise en place d'un pressoir). Symbole des activités passées de Bellot.

◆ VISITE DE LA SÉNATRICE : Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire, nous avons sollicité la réserve parlementaire. Mme Colette MÉLOT, Sénatrice de Seine et Marne a accepté de nous soutenir et viendra sur place visiter les locaux et la Commune courant juin.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22h05

Le Maire,

François HOUSSEAU.